

8 mars : selon la loi islamique, battre sa femme pour la violer est autorisé

écrit par Julien Martel | 8 mars 2020



 Islamweb.net



Concernant son refus d'avoir des relations intimes avec vous, si elle ne possède pas de raison légitime pour cela, il s'agit alors également d'un acte de désobéissance conjugale pour lequel une lourde menace pèse sur elle de la part d'Allah, exalté soit-Il. Il est permis à l'homme d'obliger sa femme à avoir des rapports intimes avec lui si rien de légitime ne l'empêche, car il s'agit de l'un de ses droits qu'il peut réclamer sans son consentement.

Pourquoi l'islam doit être interdit ? L'islam

autorise le viol conjugal.

*** Islam interdit =**

- **Fermeture des mosquées** (et pas seulement les mosquées dites "salafistes").
- **Interdiction du Coran**, autres livres islamiques également interdits de vente et de distribution.
- **Arrêt complet de l'immigration musulmane** : l'immigration en provenance de pays musulmans doit être très strictement contrôlée : plus de droit du sol, de regroupement familial, que des visas touristiques d'un mois maximum.
- **Remigration-rapatriement massif et rapide des musulmans** vivant en France vers leur pays d'origine (Algérie, Maroc) qu'ils viennent d'arriver ou qu'ils soient de la 4e, 3e, 2e ou 1e génération, à moins d'une déclaration solennelle d'apostasie.

L'islam autorise le mari à battre sa femme si elle ne veut pas faire l'amour (ou si elle ne veut pas porter le voile, ou si elle refuse de faire la vaisselle tout de suite parce qu'il vaut mieux faire les devoirs des petits d'abord). Et si elle ne veut toujours pas, il l'autorise à la battre encore.

**Sourate 4
AN-NISA' (LES FEMMES)**

34. Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont **obéissantes** (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et **frappez-les**. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

Bref, l'islam autorise le mari à violer sa femme qui est un "champ de labour", d'après le Coran. Un champ de labour qui se rebelle contre le labourage, ça fait désordre, c'est sûr.

Vos femmes sont pour vous un champ de labour. Allez-y comme et quand vous voulez. (Coran 2,223)



 [Islamweb.net](https://www.islamweb.net)



Concernant son refus d'avoir des relations intimes avec vous, si elle ne possède pas de raison légitime pour cela, il s'agit alors également d'un acte de désobéissance conjugale pour lequel une lourde menace pèse sur elle de la part d'Allah, exalté soit-Il. Il est permis à l'homme d'obliger sa femme à avoir des rapports intimes avec lui si rien de légitime ne l'empêche, car il s'agit de l'un de ses droits qu'il peut réclamer sans son consentement.

Islamweb est le site de conseil et de jurisprudence islamique du Qatar (tendance des Frères musulmans), pays dans lequel doit être organisée la coupe du monde 2022.



Merci à [Apostat afghan](#) pour le partage de tous ces documents. Il y a au moins un Afghan qui aura le droit de rester en France si je deviens président (lol). Abonnez-vous à son compte twitter décapant ([@AfghanApostat](#)) : c'est une merveille !

Apostat-Afghan 😊🇫🇷 @AfghanApostat · 17 févr.

C'est étonnant que toutes celles qui me disent "l'islam a donné des droits aux femmes avant l'Occident" vivent toutes COMME PAR HASARD en Occident là où leurs droits sont sauvgardés par des lois mécréantes.. J'aimerais bien qu'une iranienne ou une afghane me dise la même chose

💬 17

↻ 139

♥ 355



Apostat-Afghan 😊🇫🇷 @AfghanApostat · 18 févr.

Merci la France de m'avoir appris qu'une femme est mon égale et pas un être inférieur qu'on vend comme un objet une fois qu'elle a atteint l'âge du mariage comme me l'avaient appris la société et les islamistes en Afghanistan

